

SAC-041029

UNIVERSITÉ DE MONCTON

186^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 29 octobre 2004

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Marie-France Albert, doyenne	Moncton	France Marquis, professeure	Edmundston
Nasser Baccouche, directeur	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Robert Baudouin, professeur	Moncton	Denise Merkle, professeure	Moncton
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Abdelaziz Nait Ajjou, professeur	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Sonia Poulin, bibliothécaire en chef	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Émérentienne Richardson, professeure	Moncton
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Liette Clément, professeure	Shippagan	Jacques Saindon, professeur	Moncton
Gilles Cormier, doyen	Moncton	Boris Salou, étudiant	Moncton
Jacques-Paul Couturier, doyen	Edmundston	Pamela Schiavoni, étudiante	Edmundston
Paul Deguire, professeur	Moncton	Denis Thériault, étudiant	Shippagan
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan	Vincent de Paul Wafo, étudiant	Moncton
J. Éric Dubé, professeur	Moncton		
Yvon Fontaine, recteur	U de M	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Pierrette Fortin, professeure	Edmundston	Paul-Émile Benoit, directeur Communications	Moncton
Normand Gionet, doyen	Moncton	Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan	Shippagan
Suzanne Harrison-Savoie, directrice	Moncton	Lise Dubois, vice-doyenne	Moncton
Serge Jolicoeur, professeur	Moncton	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Salem Lakhal, professeur	Moncton	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Ronald C. LeBlanc, professeur	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Tina-Lise LeGresley, étudiante	Moncton	Simone LeBlanc-Rainville, professeure à la retraite	Moncton
Patrick Maltais, directeur général de l'Éducation permanente (DGEP)	U de M	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
		Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Paul Albert, Samira Belyazid, Charles Bourque, Gaston LeBlanc, Gary Long, Anne Lowe et Edgar Robichaud

ABSENCE : Serge Jolicoeur

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-040430	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)	4
	7.1 Reconfiguration de programmes	4
	7.2 Représentation au Sénat académique	9
	7.3 Politique - Banque de cours	13
	7.4 Statistiques d'inscriptions	13
8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-041004	15
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	15
	9.1 Évaluation des programmes : études familiales (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	15
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	20
	10.1 Création de nouveaux cours en science politique	20
	10.2 Modifications aux procédures et critères d'admission aux études graduées à l'École de psychologie	20
11.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	21
12.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	22
13.	COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION DU OU DE LA BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF	24
14.	NOMINATIONS	27
	14.1 Comité d'appel du Sénat académique	27
	14.2 Comité d'attestation d'études	27
	14.3 Conseil de la langue française	27
15.	RAPPORT ANNUEL - INSTITUT DE LEADERSHIP	27
16.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-040924 ET CGV-040925	27
17.	AFFAIRES NOUVELLES	28
18.	PROCHAINE RÉUNION	28
19.	CLÔTURE	28
	DOCUMENTS	29
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
	DOCUMENT B : Reconfiguration des programmes	B(1-32)
	DOCUMENT C : Représentation au Sénat académique	C(1-2)
	DOCUMENT D : Statistiques d'inscription	D(1-11)
	DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-041004	E(1-19)
	DOCUMENT F : Rapport du Comité des programmes	F(1-6)
	DOCUMENT G : Modifications aux Statuts et règlements	G(1-12)
	DOCUMENT H : Composition du Comité de sélection du ou de la bibliothécaire en chef	H(1-3)
	DOCUMENT I : Nominations	I(1-4)
	DOCUMENT J : Rapport annuel - Institut de leadership	J(1-5)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue à cette 186^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Il nomme les personnes qui se sont excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : J. Éric Dubé, professeur au Campus de Moncton; Pierrette Fortin, professeure au Campus d'Edmundston; Sonia Poulin, bibliothécaire en chef et Salem Lakhal, professeur au Campus de Moncton. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et nomme Suzanne LeBlanc et Paul-Émile Benoit comme scrutatrice et scrutateur.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

SG : Nous avons reçu une pièce de correspondance de Paul Deguire, sénateur et président de l'ABPPUM demandant que le Sénat académique révise le règlement universitaire 8.8. Le BDS a étudié cette demande et a répondu à M. Deguire qu'il y avait un travail de base à effectuer avant que cela ne se rende au Sénat académique. La correspondance faisait référence à des individus et pour cette raison, le BDS a choisi de ne pas la faire circuler.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Correction : Au point 6, il faut lire : SAC-040820.

R : 01-SAC-041029

Marie-France Albert, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que corrigé. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-040820

R : 02-SAC-041029

Jacques-Paul Couturier, appuyé par France Marquis, propose :

« Que le procès-verbal SAC-040820 soit adopté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

7.1 (10) Reconfiguration des programmes

Voir le Document B, p. 1-32

VRER : Puisque vous avez tous reçu le document, je n'en ferai pas une présentation détaillée. Je me propose plutôt de faire un genre d'esquisse qui me permettra de placer tout ceci en contexte et principalement de souligner la raison d'être du document qui a été déposé devant vous. Ceux et celles qui sont autour de la table de longue halène savent encore mieux que moi que c'est une question qui date même des années 70 et 80. Cette question a été reprise à la suite du rapport du Juge Richard et c'est une question qui avait

7.1 (10) Reconfiguration des programmes (suite)

été temporairement mise en veilleuse à cause des différents titulaires de poste au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche depuis les derniers 18 ou 20 mois. Normalement il avait été prévu que le document serait présenté au Sénat académique à sa réunion du mois d'août. À cause de quelques petites embûches, cela n'a pas été possible. Lorsque je vous ai rencontrés pour la première fois au mois d'août, je vous avais dit que le document vous serait distribué pour ce Sénat académique. Vous l'avez reçu accompagné d'une note de service qui soulignait à quoi s'attendre du document. Je crois que le tout se résume plutôt dans le deuxième paragraphe de ma note de service et qui dit que « Le document qui vous est proposé se veut, avant tout, un outil de consultation et non pas un document qui établit les paramètres de la réforme des programmes; il est un moyen vers l'atteinte d'un objectif et non pas une argumentation pour appuyer un objectif atteint ». Si vous allez à la table des matières de ce document, il y a une mise en contexte des démarches entreprises au Sénat académique depuis le 28 mars 2002 qui est énumérée. Cette mise en contexte est suivie de l'expérience des autres, c'est-à-dire que le Comité a voulu présenter dans le document l'argument comme quoi nous n'allions pas réinventer la roue, mais plutôt ce qui se faisait ailleurs notamment à l'Université Laval, à l'Université Calgary, à l'Université Western ainsi que, plus près de nous, dans les sciences médicales du moins à l'Université Dalhousie. Par après, le document présente cinq constats, c'est-à-dire un genre de survol, un état des lieux de notre situation telle que le Comité l'a perçue. Ces cinq constats sont suivis de quatre questions ponctuelles qui sont posées. Par après, nous arrivons au cœur du document et c'est l'élaboration de ces concepts qui ont été abordés dans la résolution du Sénat académique du 28 mars 2002. Les concepts pivotent autour de six volets, stratégies, paramètres particuliers soit la formation générale, la formation fondamentale, la responsabilité sociale, l'internationalisation des programmes, la multidisciplinarité et les tronc communs. Je répète que ces six volets se trouvent à l'intérieur de la résolution du Sénat académique qui a mandaté le Comité *ad hoc* de procéder avec cette démarche. Les concepts sont élaborés et sont suivis de 19 questions qui sont posées pour les six différents volets. Le point numéro 5 servira de deux suggestions qui seront à discuter lors des consultations. Par la suite, le document fait un dernier rappel sur le but du document soit un résumé de ce dont je vous ai envoyé dans ma note de service. Il y a les 23 questions qui sont recueillies ensemble dans la totalité et il y a ensuite le lexique que l'on s'est servi pour définir certains termes ponctuels. Enfin, il y a les notes et références et l'on identifie les membres du Comité. En guise d'introduction, c'est ce que je voulais communiquer aux membres du Sénat académique.

Bouchard : Siégeant au Comité des programmes, j'ai eu l'occasion de voir une première version et j'ai pu constater avec plaisir qu'il y avait quand même quelques petites modifications qui ont fait disparaître quelques petits problèmes à ce document. Je constate que, en général, c'est un document de consultation qui est assez substantiel, assez épais et je me dis pourquoi ce document? C'est pour obtenir une réaction de la communauté universitaire. S'il est trop long, on verra peut-être qu'il y aura certaines personnes qui ne le liront pas et qui n'interviendront pas alors que peut-être que l'intervention aurait été intéressante à recevoir. La deuxième chose, c'est que oui le document pose des questions qui peuvent nous aider lorsque l'on voudra faire des commentaires, mais il y a quand même 23 questions et puis à la question 22, il y en a au moins quatre dans une. Il y a plus de 25 questions. Je me demandais si l'on ne devrait pas faire une demande pour avoir trois crédits de dégrèvement pour pouvoir les répondre. Je me demande s'il n'y aurait pas eu moyen de diminuer le nombre de questions surtout que certaines d'entre elles, sans être semblables, sont assez proches l'une de l'autre. Enfin, il y a deux parties qui ne semblent pas amener grand chose dans ce document, soit la partie 2 et la partie 3. La partie 2 *Expérience des autres*, comme on a voulu présenter ces expériences en peu de mots, on veut en présenter plusieurs, on ne sait pas grand chose en fin de compte de ces expériences. C'est souvent très général et les expériences qui sont les plus documentées sont les grosses universités telles les universités Laval, Calgary et Western et dans quelle mesure c'est pertinent par rapport à l'Université de Moncton, on peut s'interroger. Lorsque l'on arrive dans les Maritimes, on constate que la majorité des universités n'ont pas fait la reconfiguration, ce qui va complètement à l'encontre de ce que l'on veut prouver. On veut prouver que tout le monde le fait, mais on s'aperçoit qu'en fin de compte, il y a un paquet de gens qui ne l'ont pas fait. Je me demande si cette partie ne devrait pas être carrément enlevée. La partie des constats aussi, sur la première version c'était plus évident. Il y avait un paquet de remarques des membres du Comité qui ne correspondaient pas du tout aux constats qui avaient été faits. J'ai vu que l'on en avait retiré un certain nombre. J'ai vu aussi qu'il y avait des commentaires qui figuraient dans la première version et qui figuraient d'une

7.1 (10) Reconfiguration des programmes (suite)

autre façon dans la deuxième version. Il y a eu des modifications de ces commentaires. On a probablement choisi ceux qui faisaient notre affaire aussi et ce sont les commentaires des membres du Comité. Je veux bien croire que ce sont des gens qui sont compétents, qui ont certainement bien réfléchi, mais est-ce que ça vaut vraiment la peine d'en faire part dans un rapport? Je verrais au moins trois choses : éliminer les parties 2 et 3, diminuer le nombre de questions, peut-être une dizaine, avant que ce document puisse être circulé dans la communauté universitaire. Pour l'instant c'est un commentaire que je fais.

VRER : Merci pour les commentaires M. Bouchard. Je suis d'accord qu'il y a pas mal de questions qui sont posées et si je comprends l'analyse du raisonnement derrière le Comité, il est sûr et certain que toutes les questions posées, on ne s'attendait pas à ce que chaque personne réponde à l'ensemble. Il y a certaines questions qui s'orientent plus directement vers les intérêts de certains que vers les intérêts des autres. On a voulu faire un genre de survol autant exhaustif que possible pour ne pas justement qu'il soit souligné que l'on avait oublié de poser telle ou telle question. Tout en disant cela, je comprends que oui c'est très étoffé, je suis d'accord avec vous, mais je préfère un malaise nécessaire. Quand à la partie 2 *Expérience des autres*, si l'on avait eu à élaborer davantage, on aurait encore alourdi davantage le document. Ce que l'on voulait dire par exemple, sur la scène académique canadienne, c'est que nous sommes en train de mener une démarche qui s'inscrit dans ce qui se fait à d'autres endroits sur la scène académique canadienne. Quant à la partie 3 *Constats*, peut-être que quelqu'un avec une longue expérience, toutes ces fonctions, c'est très évidents, c'est quasi redondant de le dire, quoique nous allons faire appel à des individus pour des commentaires de leur part. Ces individus n'ont peut-être pas tous, à cause de leur expérience relativement courte à l'Université de Moncton, les connaissances intrinsèques dans la situation actuelle où ils pourront mieux se prononcer.

McKee-Allain : Je sais que le Comité a travaillé longtemps, a eu de nombreuses réunions et c'est un mandat lourd et complexe. Je dois avouer cependant que je suis un peu déçue et je vais expliquer pourquoi. Je rejoins aussi, en partie, les commentaires de monsieur Bouchard. Ayant participé aux discussions qui ont eu lieu au Sénat académique depuis quelques années, pour moi mes attentes dans cet outil suivaient de façon logique un cheminement que l'on a réussi à l'Université. Je pensais que l'on allait maintenant se pencher sur la reconfiguration des programmes et que l'on voulait fournir à la communauté universitaire un outil de consultation pour se positionner sur la reconfiguration. Alors mon commentaire se situe à deux niveaux : le premier niveau, j'appellerais cela le niveau de la forme du contenant. Je le trouve difficile d'accès, je comprends que l'on a voulu montrer la complexité du dossier, mais je trouve que l'on a produit un outil complexe dans le style. Honnêtement, j'ai dû à deux ou trois reprises confronter les questions dont la densité à certain moment me laissait perplexe. Aussi au niveau du nombre de questions, comme monsieur Bouchard l'a souligné, il y a lieu de les simplifier. Le deuxième niveau se situe au niveau du contenu, du fond. J'ai l'impression qu'au départ lorsque l'on s'est penché sur la reconfiguration des programmes, que l'on a voulu tenir compte des souhaits et des préoccupations du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton et que, en quelque part, l'on semble oublier la place des disciplines. Ça me frappe lorsque l'on pose des questions sur la multidisciplinarité. Je voudrais que vous regardiez à la page 21 par exemple, lorsque l'on parle de formation fondamentale, à la question 10, on saute toute de suite au postulat : « Est-il possible de diminuer significativement le nombre des spécialisations sans porter atteinte à la mission de l'Université? » Dans ma tête, il n'est pas question de diminuer. Comment pouvons-nous reconfigurer pour concilier une formation unidisciplinaire et une formation multidisciplinaire. Un autre exemple que j'ai, à la question 21, lorsque l'on aborde la multidisciplinarité et que l'on dit : « La création de nouvelles formations multidisciplinaires devrait-elle être conditionnée par la réduction concomitante de formations disciplinaires? » En quelque part, je ne trouve pas une définition de la conception de la multidisciplinarité qui établit qu'il faut d'abord avoir une formation disciplinaire forte. Et ceci étant dit, comment pouvons-nous nous arrimer et reconfigurer pour répondre à la mission de l'Université si l'on n'a pas un débat de fond et de qualité. Par coïncidence, on nous donne un document du Sénat académique aujourd'hui où l'on va discuter de l'évaluation des programmes d'études familiales et j'ai eu la chance comme vous tous de lire le rapport de l'évaluatrice. Ça m'a frappé que l'une des évaluatrices formule très bien une définition de la multidisciplinarité. Alors disons que, à cette étape, c'est une préoccupation d'ordre académique qui devient opérationnelle parce que c'est un outil de compilation ni plus ni moins. On veut susciter la discussion et des débats pour amener des changements, mais je ne le trouve pas dans son format actuel.

7.1 **(10) Reconfiguration des programmes** (suite)

Recteur et vice-chancelier : C'est important de mettre tout ceci dans le contexte dans lequel on l'a demandé. Je crois qu'un certain nombre d'entre vous l'a évoqué. C'est une question centrale du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université, madame Rainville pourrait en discuter, elle était membre de ce Comité. Il y avait la question la plus fondamentale des conclusions. Les débats au Sénat académique qui ont suivi le dépôt de ce rapport étaient autour des défis que nous avons de composer d'une part avec la mission de l'Université, une université qui offre un grand nombre de programmes du moins au niveau des deux premiers cycles. D'autre part, je pense que c'est une mission qui présente des défis pour composer avec la réalité, le nombre d'étudiantes et d'étudiants et le budget de cette institution. C'est la question qui nous a entretenus le plus lors des débats qui ont suivi au Sénat académique. De toutes les résolutions que nous avons prises dans ce rapport, cette question a pris beaucoup plus de temps que les autres. En plus c'est une question très complexe. Oui il y a beaucoup de questions. Je ne l'ai pas vu de la même façon que monsieur Bouchard dans ce sens que je pense que des gens vont commenter sur certains aspects de ceci. N'importe qui peut s'asseoir et dire qu'il est particulièrement intéressé par exemple par la composante de l'internationalisation de cet institution et qu'il a des choses à dire. Il va amener des éléments qui vont enrichir la réflexion autour de la place de l'internationalisation dans les cursus du premier cycle dans une université. D'autres vont le faire par rapport à ce qui vous a préoccupé M^{me} McKee-Allain, cette dynamique entre les disciplines fondamentales et la multidisciplinarité et je comprends. Je suis très content des questions qui sont là. Justement vous faites une réflexion sur le fond, vous avez déjà évalué sur le fond; mais l'ensemble des gens qui veulent réagir devraient réagir sur ces questions, et pas à priori que l'on ne devrait pas poser cette question parce que l'on est pas d'accord avec les orientations que l'on ne veut pas remettre en question. Déjà le débat autour du Sénat académique par rapport à l'outil va faire en sorte que l'on va avoir des commentaires très riches. Par exemple, certaines personnes vont voir la place de la discipline fondamentale, la discipline étant le cœur même des programmes de premier cycle. D'autres vont dire oui, mais nous pensons que l'on devrait essayer d'introduire la multidisciplinarité. D'autres vont dire bien non, si l'on fait cela, que va-t-il arriver avec mon étudiante ou étudiant de baccalauréat qui veut faire une maîtrise ailleurs et qui n'a pas suffisamment de spécialisation dans son domaine disciplinaire? Sur ce plan, je crois que le document suscite beaucoup de questions et beaucoup de commentaires. Je pense que plus il y aura de questions, plus on interviendra en plus grand nombre dans la communauté universitaire. On ne doit pas se sentir obligé d'essayer de réagir sur l'ensemble des questions. Peut-être que certains voudront le faire. Comme première réaction, je n'ai pas vraiment de choses à vous dire par rapport aux constats. Le vice-recteur l'a dit, il y en a d'entre nous peut-être qui sont là depuis longtemps pour qui ce ne sera pas nécessaire, d'autres vont peut-être trouver que ça donne un contexte additionnel pour leur permettre de comprendre davantage la dynamique. Je ne suis pas très préoccupé du fait qu'il semble ne pas y avoir beaucoup d'universités de l'Atlantique qui se sont engagées dans ce processus. Je crois honnêtement que nous avons une spécificité qui se démarque par rapport à beaucoup d'universités. D'abord les petites universités en Atlantique n'ont pas une mission aussi générale que la nôtre. Je pense à Mount Allison, Acadia ou St. Francis Xavier et d'autres; je ne pense pas qu'elles ont une gamme aussi large de programmes. Dans ce sens, c'est peut-être moins urgent pour elles de faire ce genre de réflexion. Je vois cela d'un bon œil, tout le monde est rendu là. Je vais à des réunions de recteurs et l'on est constamment vu comme étant à l'avant-garde de ce qui est en train de se faire au Canada. Il y en a beaucoup d'autres qui n'osent pas poser ces questions, qui à mon point de vue sont très importantes.

Deguire : Par rapport à la consultation, est-ce que l'on peut nous rassurer que tout est sur la table? Est-ce que les recommandations du Comité sont des vœux qui viennent de l'administration de l'Université ou si ce sont tout simplement des sujets où tout peut changer éventuellement? Il y a des choses qui me font peur un petit peu lorsque l'on parle de diminuer significativement le nombre de baccalauréats spécialisés. Par exemple, le Département de mathématiques de l'Université de Moncton par rapport à l'ensemble des universités canadiennes, a le sixième du quota d'étudiantes et d'étudiants que l'on devrait avoir. Peut-être parce que nous n'avons pas de baccalauréat avec spécialisation. En diminuant le nombre de baccalauréat avec spécialisation, on devient beaucoup moins attrayant pour l'étudiante et l'étudiant.

7.1 (10) Reconfiguration des programmes (suite)

VRER : Non, ce ne sont pas des vœux de l'administration, ce sont des pistes possibles pour animer la discussion. Dans l'élaboration du document, il est dans l'intention du Comité de pouvoir présenter autant exhaustivement que possible toutes les pistes. Si l'on parle de réduire, il n'y a absolument rien dans ce document qui ne peut être mené à bien sans le consentement du Sénat académique.

J.-P. Couturier : Dans la continuité de ce qui a été dit, je voudrais reconnaître l'ampleur du travail accompli par le Comité. Je crois qu'il faut réaliser que ce n'est pas le premier document que ce comité nous amène. On s'est déjà penché sur la question des paramètres de maintien des programmes, de création de programmes. Ils ont déjà abattu beaucoup de travail, je pense qu'il faut le souligner. D'autre part, je suis déçu par rapport au document lui-même et principalement sur sa qualité en tant qu'outil de consultation. Autant je pense que l'Université a intérêt à se pencher sur la reconfiguration des programmes, autant je pense aussi qu'il faut s'assurer que l'on a l'outil qui soit le meilleur possible et qui pose toutes les questions. Il y a certains éléments qui portent aussi à confusion et je pense en partie que c'est au fait que l'on est demeuré prisonnier dans la logique qui nous a été imposée par le Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université. Les membres du Comité, à quelque part, ont reconnu dans les recommandations du rapport sur les orientations futures de l'Université qu'il y aurait des éléments de différents ordres. Le Comité a dénoncé cette perspective d'une part, dénoncé est peut-être un mot un peu fort, mais relevé cet ambiguïté d'une part, et d'autre part, la conception de ces outils est demeuré à l'intérieur de cette structure. Tout ceci se traduit par un grand nombre de questions qui sont parfois reliées à la responsabilité sociale. Je sens que c'est un élément important, mais qui n'est pas inhérent aux raisons d'être de l'Université. On se retrouve avec cinq questions sur cet item et avec notamment une question très spécifique qui porte sur la possibilité d'introduire un cours en éthique. Le document doit nous amener à réfléchir sur la reconfiguration des programmes et un des éléments qui se rattachent à la reconfiguration des programmes, ce sont les règles de composition. Or dans le document, la seule référence qui est faite aux règles de composition porte sur la formation générale. Quand on parle de règles de composition, on est interpellé par un certain nombre de choses, par exemple le nombre de crédits dans les majeures et les spécialisations. Je pense que si l'on veut que le document ait une qualité, il faut s'assurer que l'ensemble de la communauté universitaire ait accès à des éléments comme ceux-là. Il devrait y avoir un paragraphe ou deux qui présente l'ensemble des intrants qui entrent dans la composition des programmes.

L. Caron : Si l'on veut, on peut s'interroger sur les deux propositions. J'ai de la misère à voir dans le contexte d'une consultation que l'on accorde deux grands volets. Ceci semble un peu incongru dans un document de consultation. Je suis entièrement d'accord avec le sénateur Couturier, si l'on veut vraiment que tout le monde ait la chance de se positionner par rapport à la réflexion, il faudrait leur donner les outils. Ce n'est pas tout le monde qui est au courant de l'ensemble de nos règles. C'est sûr que la lourdeur du document me préoccupe moi aussi. Il faut vraiment avoir une discussion dans la communauté universitaire et il faudra se pencher sur comment on va approcher les personnes pour la consultation. Il faut que l'on se positionne aussi par rapport au format de consultation.

LeBlanc-Rainville : Rendu à ce stade, on a le choix de refaire le document. Dans le monde universitaire les choses peuvent prendre beaucoup de temps. Envoyez le document. Il n'est pas parfait et il ne sera jamais parfait, vous le savez. Il a ses lacunes, mais il a aussi ses points forts. Je vous invite à dire qu'il n'est pas parfait, et envoyons-le à la consultation. Les gens qui ne sont pas contents, ils le diront. C'est la réaction d'une personne qui est à la retraite et qui voit « mon Dieu au Sénat académique, on se penche sur des documents, ça demande des années avant que l'on arrive à quelque chose », branchez-vous et agissez.

Recteur et vice-chancelier : Il y a eu des propos assez intéressants et je voudrais revenir à ce que le sénateur Couturier a dit. Je ne suis pas en désaccord avec ce qu'il a dit, mais je crois qu'il faut voir la résolution qui définissait le mandat du Comité. Je ne pense pas que le Comité avait le mandat de dire : « on va établir une université, en deux ans on décidera ce que l'on va faire pour introduire des programmes ou créer des programmes ». À votre suggestion, on peut mettre en annexe les documents inhérents, soit les règles de composition de programme telles qu'on les connaît à l'Université de Moncton. Je crois qu'il faut faire attention par exemple d'élargir davantage une consultation. Si l'on dit par exemple

7.1 **(10) Reconfiguration des programmes** (suite)

que la formation disciplinaire fondamentale est un élément très important, il y a peut-être des gens qui diront oui, mais je ne voudrais pas que l'on aille jusqu'à dire que l'on recommence à la case zéro. Les membres du comité ont fonctionné à partir d'une résolution qu'on leur a donnée. Je vous rappellerai que cette résolution n'est pas celle du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton. Ce Groupe avait fait un certain nombre d'observations sur les composantes d'un programme d'études de premier cycle dont l'international, l'engagement social etc, mais la résolution que l'on a prise pour notre propre comité, ce n'est pas le Groupe de travail qui nous l'a imposée, c'est nous-même qui avons mandaté un comité pour le faire. Cela dit, il y a possibilité de faire un rappel sur les règles de composition de programmes, ça pourrait être utile pour certaines personnes.

R : 03-SAC-041029

Neil Boucher, appuyé par Robert Baudouin, propose :

«Que le document Rapport préliminaire - Reconfiguration des programmes de premier cycle (18 octobre 2004) soit l'outil utilisé dans la consultation sur la reconfiguration des programmes. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.2 **(15) Représentation au Sénat académique**

Voir le Document C, p. 1-2

Invité : Adrien Bérubé, président du Comité *ad hoc*

Bérubé : En novembre 2002, le Sénat académique a formé un comité de trois membres chargé d'étudier et de proposer des scénarios de reconfiguration du Sénat académique. Les membres de ce comité sont Gilles Bouchard, de la Faculté des arts et des sciences sociales, Normand Gionet de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et moi-même du Campus d'Edmundston. Le Comité a présenté depuis deux ans plusieurs rapports qui ont conduit à l'adoption d'un certain nombre de propositions. Notamment celle de mai 2003, le Sénat académique a adopté une proposition qui reconnaît le principe de la représentation proportionnelle des facultés, préférable au mode d'élection ouvert c'est-à-dire sans égard à la faculté d'origine des membres du Sénat académique. Alors ce principe, la représentation proportionnelle des facultés, c'est le principe de base qui sous-tend toute la démarche. Depuis ce temps, la question se pose : comment fera-t-on pour mettre en œuvre ce grand principe de représentation proportionnelle? En mars 2004, le Sénat académique a adopté une autre résolution, une sorte de position intérimaire et cette résolution disait essentiellement deux choses. La première, c'est que le Sénat académique adopte une solution temporaire pour l'année 2004-2005 en attendant une solution définitive à la question de la représentation proportionnelle ce qui implique une modification à la Loi sur l'Université de Moncton. Et deuxièmement, le Sénat académique souhaitait que l'élection des membres du personnel enseignant du Campus de Moncton respecte ce principe de la représentation proportionnelle et pour ce faire, il fallait que l'élection se fasse selon un quota. Nous constatons que cette solution intérimaire ne peut pas fonctionner adéquatement dans le contexte actuel et c'est pourquoi le Comité croit que le temps est maintenant arrivé de modifier la Loi sur l'Université de Moncton afin que le principe sur la représentation proportionnelle soit enchâssé dans la Loi. Vous avez sur la table ce matin un rapport du Comité et identifié *Avis de proposition de réforme de la composition du Sénat*. J'aimerais qu'on le lise ensemble.

Président d'assemblée : Je comprends que vous ne demandez pas au Sénat académique de se prononcer sur le fond. Ce que vous avez ici, c'est de le reporter au mois de mars, vous ne demandez pas non plus au Sénat académique de préciser votre mandat. Vous nous faites simplement un rapport de progrès.

P.-É. Bourque : Évidemment, je suis déchiré par cette proposition. À la fois, elle respecte le droit de représentation des professeures et professeurs dans les facultés respectives et

7.2 **(15) Représentation au Sénat académique** (suite)

elle ouvre aux directrices, directeurs, vice-doyennes et vice-doyens la possibilité de participer. Cependant, cette proposition enlève la spécificité et la reconnaissance des écoles de l'Université de Moncton telle qu'on leur a initialement attribué, ce que je pourrais appeler des droits ancestraux. Pour moi, cette proposition est l'aboutissement du processus de la restructuration, entamé il y a quelques années, qui fait en sorte que les écoles seront dorénavant considérées comme des départements. J'ai deux questions concernant la définition de membre du personnel enseignant. D'abord, est-ce que l'inclusion des vice-doyennes et vice-doyens ainsi que des directrices et directeurs d'école ne risque pas d'accentuer la problématique de la représentation du personnel administratif versus le personnel enseignant? Est-ce que la définition de membre du personnel enseignant inclut les chargées et chargés d'enseignement et les professeures et professeurs temporaires?

Bérubé : Je vais commencer par la deuxième question. Dans les chartes d'universités canadiennes qui ont des définitions de personnel enseignant, on peut constater que « personnel enseignant » est défini comme une personne qui détient à l'université un rang professoral, tel professeure ou professeur titulaire, agrégé, adjoint. Cela a comme conséquence d'éliminer certaines personnes, tel les chargés de cours, mais ça inclut les directrices et directeurs de département, les vice-doyennes et vice-doyens et les directrices et directeurs. La première question, je la répondrais d'une façon philosophique. Je crois qu'il ne faut pas confondre la notion de personnel enseignant et celle de professeure ou professeur membre d'une association de professeures et professeurs. Le personnel enseignant de l'université, ça inclut les doyens et doyennes, certaines définitions de personnel enseignant sont encore plus large que ceci soit « Toute personne assignée à l'enseignement et à la recherche dans une université comme administratrice et administrateur ou comme enseignante et enseignant ». Je pense que l'on est en train de changer de philosophie ici en changeant la représentation proportionnelle. Ce que l'on accepte, c'est qu'une faculté est un ensemble de personnes incluant des professeures et professeurs ainsi que des cadres.

Lakhal : Ma question concerne le critère utilisé de « personnel enseignant ». Le Comité a-t-il exploré d'autres moyens, c'est-à-dire de proportionnalité tel le nombre d'étudiantes et d'étudiants?

Bérubé : Oui, on a examiné cette question. La réponse est la suivante. Premièrement, il faut se demander quel est le rôle du Sénat académique. Le rôle du Sénat académique, c'est d'être garant des programmes de l'Université. Dans ce contexte, le Sénat académique est essentiellement un comité fait d'académicien. Donc le critère de représentativité va du nombre de personnel enseignant. Deuxièmement, en ce qui concerne la représentation des étudiantes et étudiants, ils sont déjà membres du Sénat académique. Je pense qu'il leur appartient de régler leur affaire et à juger de leur représentativité.

Lakhal : Je crois que ma question n'a pas très bien été comprise. La représentation des facultés, est-ce qu'elle pourrait tenir compte par exemple pour le nombre de professeures et professeurs? Ce n'est pas tenir compte du jugement des professeures et professeurs qui enseignent là-dedans, mais on tient compte aussi du facteur étudiant.

Bérubé : Il est important que l'ensemble de cette question soit décrite ou enchâssée dans des termes le plus simple possible. Dans le premier rapport, on avait traité de cette question à savoir quelles sont les meilleures façons de représenter la participation au Sénat académique. C'est sûr qu'il peut y avoir plus ou moins d'étudiantes et d'étudiants, mais ça ne change pas la question de structure d'un programme. Un programme qui s'adresse à un grand nombre d'étudiantes ou d'étudiants, c'est un programme.

Deguire : Pour fixer les idées sur la structure du futur Sénat académique tel que proposée ici, quel sera le nombre total de sénatrices ou sénateurs d'une part? Et quel sera le nombre total de sénatrices ou sénateurs professeurs? Ma deuxième question est concernant les bibliothécaires, est-ce qu'il y a un vote de prévu pour la représentante ou le représentant bibliothécaire?

Bérubé : Concernant le nombre, c'est le statu quo. Si l'on exclut les postes réseaux, le Campus de Moncton est représenté par 24 personnes qui comprennent les membres d'office et les membres élus. Ça ne change pas.

7.2 **(15) Représentation au Sénat académique** (suite)

Gionet : J'ai écouté mon collègue Paul qui se dit déchiré. Ça me met dans une position délicate. Mais d'un autre côté, on est pris avec la restructuration. Lorsque je regarde, par exemple, le nombre de personnes de ma Faculté assises au Sénat académique, alors on s'est dit comment pourrait-on arriver à au moins donner la chance à nos professeures et professeurs d'être membres. Il n'y a pas de doute qu'il va falloir que l'on regarde cette composition surtout aussi lorsque l'on regarde le nombre de professeures et professeurs à la Faculté. Une chose qui m'a beaucoup marqué, depuis deux ans lorsque l'on parle de la composition du Sénat académique, c'est tout simplement, peut-être l'attitude de certaines personnes, que l'on va enlever, déplacer les directrices ou directeurs d'école. Ça j'aime moins cela. D'un autre côté, on a essayé de rétablir un peu un sens de temps de travail et là on est venu avec la recommandation pour l'année en cours 2004-2005. On a donné une certaine représentation au Sénat académique et à un moment donné, on a exclu les professeures et professeurs même si dans la pratique ils ont encore la chance de siéger au Sénat académique. Il reste quand même que, avec cette recommandation, la Faculté a réagi à ce constat. Je me suis dit que ce n'est pas rassurant comme doyen d'arriver à limiter, par exemple, la représentativité du corps professoral de notre faculté. C'est un genre de compromis que vous avez devant vous. Ce que j'aime dans cette proposition, c'est que chaque faculté regardera à ses modalités de nominations. J'encouragerai fortement les facultés ainsi que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'École de travail social de se pencher sur des modalités d'avoir nos représentantes et représentants au Sénat académique. Je voulais tout simplement exprimer un peu les hauts et les bas d'assister à un comité qui nous pousse à le faire. Il ne faut pas oublier que l'unicité de notre faculté c'est quatre écoles professionnelles avec ses directeurs et directrices.

Harrison-Savoie : Je ne pense pas que les professeures seraient contentes si je n'intervenais pas sur ce point comme directrice d'une école réseau. Je trouve ça difficile et je ne le vois nettement pas comme un avantage mais plutôt comme un désavantage. Je ne peux pas risquer de dire oui j'accepte ça en espérant que la volonté de ma faculté soit que, parce que l'on est une école réseau, la directrice de l'école restera au Sénat académique. Le programme est offert de façon entière dans les trois campus, ce n'est pas logique de penser que je n'aurais pas une place et que je prendrais ce risque de dire oui on va laisser la directrice être un de nos quatre choix. Je pense que, comme directrice d'une école réseau à l'intérieur de la Faculté, je devrais être ici.

Bouchard : Je pense que le rapport répond à plusieurs préoccupations. C'est une suite aux promesses qui nous avaient été faites lorsque l'on a eu la fameuse restructuration par l'ancien recteur, M. Robichaud, afin d'assurer une place convenable aux arts et aux sciences sociales en faisant des réformes du Sénat académique. Je pense que, si l'on accepte cela en mars 2005, l'on remplira la promesse qui avait été faite par le Sénat académique puisque c'est cette instance qui avait entrepris cette restructuration de recomposer le Sénat académique. J'ai été extrêmement surpris et un petit peu choqué lorsque l'on a eu des discussions sur la ratification de la convention collective. Il y a un professeur qui s'est levé et qui a dit aux professeures et professeurs des arts et des sciences sociales : « Écoutez, vous vous plaignez, vous n'avez pas eu beaucoup de dégrèvements de la FESR, mais c'est un peu de votre faute parce que vous n'avez pas demandé une représentation équitable à la FESR ». Je m'excuse, mais on avait demandé une représentation équitable et l'on n'a pas voulu faire ces modifications. De fait, nous en avons payé le prix en obtenant moins de crédits de dégrèvement que d'autres facultés parce que l'on n'était pas présent tel que le nombre de professeures ou professeurs le disait. Donc pour moi cette réforme, c'est une promesse qui avait été faite par le Sénat académique et une réalisation de cette promesse. La deuxième chose que je voudrais faire remarquer, c'est lorsque l'on a commencé le travail du comité, notre secrétaire générale, madame Colette Landry Martin, avait demandé des renseignements sur la composition des sénats de différentes universités canadiennes et elle avait reçu au moins entre 17 et 20 réponses. Dans la très grande majorité de ces réponses, on constatait que les sénats avaient une représentation par faculté et aussi ils comptaient une majorité de professeures et professeurs. Ce que nous proposons est conforme à ce que l'on retrouve dans la très grande majorité des sénats universitaires canadiens. En ce qui a trait aux écoles, comme l'a dit monsieur Gionet, à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, il y a là des instruments pour vous assurer une représentation telle que vous la concevez. Alors, si vous avez déterminé les conditions d'élection et si les gens de l'École de science infirmière veulent avoir leur directrice au Sénat académique, ils pourront le faire, à mon avis ils ont tous les instruments nécessaires. Si elles décident de ne pas le

7.2 **(15) Représentation au Sénat académique** (suite)

faire, évidemment elles ne le feront pas. Bien évidemment, elles enverront une professeure. On note que depuis quelques temps, on a un peu de difficulté à trouver des professeures ou professeurs comme représentant au Sénat académique. La réforme que nous proposons va responsabiliser les facultés dans le choix de leurs représentantes ou représentants. Actuellement, il n'y a personne qui a la représentation et là, il y a un poste de professeure ou professeur qui n'a pas de représentant et ce n'est pas la première fois et souvent même on a une seule candidate ou un seul candidat. Comme dernier commentaire, je reviens à la politique de reconfiguration. C'est une politique de maintien et de reconfiguration extrêmement importante pour l'avenir de l'Université et avec ce Sénat nous avons un Sénat académique qui sera beaucoup plus représentatif de la diversité des programmes. Dans l'exercice que l'on va faire, ces modifications, à l'ensemble des programmes, seront d'autant plus acceptées que chaque programme aura eu une chance de pouvoir exposer son point de vue et que l'on comprendra aussi que ces modifications ont été votées non pas par un petit groupe, mais par un Sénat qui est représentatif de l'ensemble. Je pense que, avec l'élection des douze actuellement au suffrage universel, l'on vous en a fait la démonstration, si les arts et sciences sociales voulaient avoir une représentation très majoritaire au Sénat académique, il y avait une possibilité. On a eu neuf représentants sur douze et l'on pourrait le faire si vous voulez que l'on continue parce que l'on a un tiers des professeures et professeurs et probablement que l'on réussirait assez facilement d'avoir douze représentantes et représentants sur douze. C'est quelque chose que je n'aime pas faire et que je n'aimerais pas faire, mais je pense que de laisser la situation actuelle, ça ouvre la possibilité à des manœuvres de ce genre surtout quand on sait qu'il n'y a pas de candidates ou candidats pour être au Sénat académique.

McKee-Allain : Est-ce que je comprends que l'on nous accorde aux facultés la responsabilité d'élire notre propre représentante et représentant? Est-ce que ça implique également que l'on peut déterminer les modalités de nominations de nos représentantes et représentants? Donc une faculté pourrait décider, par exemple, que ça prend un certain nombre de disciplines et une autre faculté pourrait dire qu'il y a X nombre de disciplines et donc on va procéder par grands champs disciplinaires, etc. Donc, est-ce que c'est bien le cas que, en plus de proposer et nommer des individus, l'on est en train de définir des modalités de notre représentation au Sénat académique?

Bérubé : Oui.

R. Robichaud : Compte tenu des particularités des écoles professionnelles, je crois qu'il est important pour nous, comme directrices ou directeurs, d'être présents au Sénat académique pour respecter les exigences de nos associations professionnelles.

Recteur et vice-chancelier : C'est sûr que c'est un dossier fort complexe, comme le sénateur Bouchard l'a rappelé, ça fait deux ans et le comité est venu au Sénat académique au moins quatre ou cinq fois pour débattre cette question. D'une façon, on a déjà approuvé le principe de représentation proportionnelle; on a fait un cheminement très important. Il y avait deux questions additionnelles qui se posaient parce que l'on voulait adopter l'approche d'une représentation proportionnelle par rapport aux facultés. Cela remet en question à savoir si les directions d'école sont de facto membres du Sénat académique. Donc, il y a une proposition ici et il y a des pour et des contre. C'est sûr que le fait de pouvoir élargir la définition du personnel enseignant pour inclure les vice-décanats et les directions d'école, au moins il n'y a pas d'exclusion. Mon commentaire est justement par rapport à la question de précision de la doyenne McKee-Allain. Je l'ai exprimé au président du Comité, j'aurais aimé avoir une réflexion un peu plus approfondie sur la façon de conduire le vote. Il me semble que j'ai un doute, je ne sais pas si c'est un malaise encore, mais mon idée n'est pas encore fixée par rapport à ceci. Je vois de plus en plus la nécessité d'avoir cette représentation proportionnelle. Il y a des modes de scrutin où l'on peut quand même donner une distance par rapport aux intérêts spécifiques de la faculté qui envoie trois ou cinq ou six personnes et avoir de la part des gens qui viennent autour de la table du Sénat académique suffisamment de marge de manœuvre pour avoir une vision qui fait complémentaire à la vision propre qui est celle de leur faculté. Il pourrait y avoir différente façon d'administrer le vote qui pourrait tenir compte de cet équilibre, mais à mon point de vue, c'est nécessaire parce si l'on commence à contrôler les intérêts de façon prononcée au Sénat académique, j'aurais une inquiétude profonde par rapport à cela. Comment est-ce que l'on pourrait assurer une participation forte tout en respectant

7.2 **(15) Représentation au Sénat académique** (suite)

la représentation proportionnelle des unités académiques pour éviter qu'au moins cette possibilité puisse devenir une réalité. Je pense que si j'étais un membre élu par le conseil de la Faculté des sciences et que j'avais une position de mon conseil de Faculté sur une question de programme qui est vraiment très fixe avant d'arriver au Sénat académique, je ne suis pas sûr que j'aurais suffisamment de marge de manœuvre pour arriver là et débattre ceci. J'ai réfléchi à différentes possibilités. Par exemple, dans un conseil municipal comme la Ville de Moncton, au niveau de la représentation de ses conseillers municipaux, il y a des quartiers, chaque quartier a le droit d'élire disons deux personnes, mais il y a aussi des conseillers généraux ce qui fait qu'il y a des personnes dans le contingent global qui sont élues par l'ensemble de la population, ils ne sont pas des résidents du quartier. Est-ce que, en regardant, si l'on en réserve deux ou trois qui seraient élus de façon générale, ce serait une possibilité? Où l'autre possibilité, s'il y a sept facultés identifiées, il y a une liste électorale pour chacune des facultés, le nombre de personnes votant sur la liste, peut être un peu plus large que les membres du personnel enseignant de la faculté en question. Ça peut être une élection générale, mais on vote sur cette liste et évidemment il va y en avoir cinq de la Faculté des arts et des sciences sociales, mais ces personnes-là, ne sont pas nécessairement élues uniquement par les gens de la Faculté. Je n'ai pas de solution aujourd'hui. J'inviterais le Comité à se pencher sur cette composante du mode électoral et à réfléchir à diverses options. Le dernier point, je l'ai dit au Comité, si j'étais un professeur ou doyen de la Faculté d'administration ou de la Faculté des sciences de l'éducation, quand je regarde la composition d'une faculté, le poids, est-ce que la population étudiante n'est pas importante? Je suis content de voir que le professeur Lakhali a posé la question. Ces deux facultés, si elles comptent 25 professeures et professeurs, elles ont 800 ou 900 étudiantes et étudiants. Ce sont de grandes facultés par rapport au nombre d'étudiantes et d'étudiants. Ce sont des facultés moyennes par rapport au nombre de professeures et professeurs. Je ne dis pas que ce devrait être un facteur dans la représentation, mais je savais qu'il y avait une préoccupation importante.

Deguire : On a déjà proposé à l'ABPPUM l'idée qu'il y ait des conseillers généraux comme le dit le recteur et vice-chancelier. Il y aurait des membres élus par l'ensemble du corps professoral qui seraient là pour représenter les professeures et professeurs de façon générale et non pas représenter une faculté spécifique. J'espère que le Comité va en tenir compte.

7.3 **(17) Politique – Banque de cours**

VRER : À la suite de l'intervention au Sénat académique du 20 août, toute la question de la Politique Banque de cours a été référée au Comité des programmes. Celui-ci a formé un comité *ad hoc* qui se penchera sur la question. Le Comité est composé du sénateur Bouchard, du sénateur Couturier et moi-même. On a eu notre première réunion hier et le résultat de cette réunion est que nous préparons un document pour permettre au Comité des programmes de mieux juger sur des cours qui n'ont pas été offerts depuis plusieurs années. On proposera une marge de manœuvre qui permettra au Comité des programmes de prendre des décisions sans que l'on se sente que l'on s'impose aux différentes facultés. Le document que le sénateur Bouchard a également consenti de préparer proposera cette démarche dans le but d'assouplir tout le processus d'adoption d'un cours à l'Université de Moncton. J'imagine qu'à la prochaine réunion du Sénat académique, le Comité des programmes aura un rapport à faire sur cette question.

7.4 **(20) Statistiques d'inscriptions**

Voir le Document D, p. 1-11

Recteur et vice-chancelier : Je vais céder la parole très bientôt à la registraire, Suzanne LeBlanc, qui prépare avec vraiment beaucoup de doigté toutes ces statistiques d'inscriptions et qui les connaît beaucoup mieux que moi. Je dirais que, d'entrée de jeu et avant de lui céder la parole, j'ai reçu à mon bureau, il y a deux ou trois jours les chiffres pour l'ensemble des universités de l'Atlantique par rapport aux inscriptions de l'automne 2004. Comme il est indiqué à la première page, avec une augmentation de 1,6 % on se situe tout à fait favorablement par rapport aux autres universités. On a maintenu le cap même au niveau Atlantique. Malgré qu'il y en a peut-être quelques-unes qui sont à 2,2 %, on a certainement une moyenne tout à fait favorablement comparable aux universités de l'Atlantique.

7.4 **(20) Statistiques d'inscriptions** (suite)

S. LeBlanc : Les chiffres qui sont dans le tableau sont en date du 20 septembre, soit la date limite d'inscription et d'abandon. Comme vous voyez, on affiche 5 165 inscriptions à temps complet ce qui représente une augmentation de 1,6 % soit 80 étudiantes et étudiants de plus que l'année dernière à pareille date. C'est la cinquième année consécutive d'augmentation. Lorsque l'on compare ces augmentations avec celles des années précédentes, ça inclut près de 16 % d'augmentation. Lorsque l'on fait la comparaison entre cette année et là où l'on était rendu en 1995-1996, si l'on continue notre augmentation, on pourrait franchir le seuil de 1995-1996. Dans les tableaux que l'on a inclus, on vous montre le bilan des inscriptions par campus, certains ont affiché une légère diminution. À Moncton, on affiche 138 étudiantes et étudiants de plus que l'année dernière. Vous avez également la répartition par faculté, par campus; vous avez les inscriptions; on vous fait un peu un recoupement des différents chiffres que l'on peut voir. Vous avez les chiffres par faculté, par campus, par province d'origine, vous les avez aussi par campus et par cycles; vous voyez pour chacun les nouvelles admissions, les réadmissions. Vous avez un tableau qui indique le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux par pays d'origine depuis les cinq dernières années, on voit une progression. Finalement, on présente un tableau historique qui montre un peu le portrait depuis 10 ans. Vous voyez le chemin que l'on a parcouru depuis la dernière décennie. En gros, on compte au-delà de 700 étudiantes et étudiants de plus qu'en 1999-2000. Cette année l'augmentation provient principalement des réadmissions. Lorsque vous regardez dans le dernier tableau, l'historique depuis 10 ans, il donne l'impression que, au chapitre des nouvelles admissions, l'on affiche une augmentation. Je fais la mise en garde suivante : toutes les autres années, les chiffres sont des chiffres officiels au 1^{er} décembre. On sait que l'on perd entre 50 et 60 étudiantes et étudiants entre le mois de septembre et le 1^{er} décembre. Alors je peux vous dire qu'au chapitre des nouvelles admissions, si l'on se compare à la même date l'année dernière, on est légèrement en baisse. Nos réadmissions sont la principale source de l'augmentation, on a eu une augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Vous savez qu'ici, à l'Université, par définition quand on parle d'étudiantes et d'étudiants internationaux, ce sont ceux qui sont ici sur un visa d'études, mais on compte également un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'origine autre que le Canada et qui ont un statut de résident permanent à l'Université. On en compte 76. Lorsque l'on regarde l'ensemble des unités universitaires, on compte au total 350 de ces étudiantes et étudiants. Je dirais également qu'il n'y a pas si longtemps, il n'y avait que le Campus de Moncton qui pouvait recevoir les étudiantes et étudiants internationaux. Ce n'est plus le cas, il y en a un certain nombre à Edmundston, il y en a également à Shippagan. Au niveau de la source des nouveaux étudiants, on a affiché une légère diminution de nos étudiantes et étudiants en provenance des écoles secondaires. Par contre, on a affiché une augmentation d'étudiantes et d'étudiants provenant d'institutions postsecondaires.

Dubé : Concernant les inscription à temps complet, est-ce que cela comprend également le régime à temps partiel?

S. LeBlanc : Ce sont des étudiantes et étudiants qui sont inscrits à 9 crédits et plus.

Dubé : Et le régime à temps partiel?

S. LeBlanc : Je dois vous dire qu'à ce moment, lorsque l'on fait le portrait de la situation au 20 septembre, ça n'inclut pas le temps partiel. Ce secteur évolue au courant de la session et effectivement lorsque l'on compare les données au 15 septembre, on voit une autre augmentation, alors on ne voit pas ces augmentations ici. On aura les chiffres au 1^{er} décembre pour le temps complet et le temps partiel.

Dubé : Si je vous comprends bien, vous êtes en train de nous dire que, en général, l'on transfère du temps partiel vers le temps plein?

S. LeBlanc : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est qu'il y a des inscriptions qui se font à des cours, le statut de temps partiel n'est pas la date du 20 septembre parce que l'Éducation permanente a des cours qui ne commencent pas au début septembre, c'est plus difficile à mesurer.

7.4 **(20) Statistiques d'inscriptions** (suite)

Recteur et vice-chancelier : Peut-être pour préciser davantage la question de monsieur Dubé, ce qui se passe plus tard dans la session, on va voir se refléter les équivalents temps plein, la formule X nombre d'inscriptions pour le temps partiel qui est différent du temps plein. Normalement cela ajoute à peu près 400 étudiantes et étudiants. Quand on parle ETP, on arrive à près de 6 000 en ETP.

8. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-041004**

Voir le Document E, p. 1-19

R : 04-SAC-041029

Normand Gionet, appuyé par Jacques Saindon, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-041004. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 16 à 10 h 35.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**9.1 **(6.1) Évaluation des programmes : Études familiales (1^{er} et 2^e cycles)**

Invitée : Paulette Robichaud, professeure à l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

VRER : J'aimerais commencer brièvement par mettre les choses en contexte. En ce qui a trait au programme d'études familiales du premier cycle, un rapport d'évaluation de ce programme aurait été déposé le 27 mai 2002 par la professeure Guylaine Barakatt de l'Université Laval et rendu au mois d'août 2002, quelques mois plus tard, nous avons reçu la réaction au rapport préliminaire de la part des professeures et professeurs responsables des programmes ainsi que de la directrice. Le 17 janvier 2003, il y a eu une réaction des professeures, professeurs et de la directrice suite à un *addendum* au rapport de Madame Barakatt. Et par la suite, la réaction finale au rapport préliminaire et à l'*addendum* qui nous est parvenu le 11 février 2003. En ce qui a trait au deuxième cycle, le rapport a été fait et déposé le 20 octobre 2002 par madame Marie Lachance également de l'Université Laval. En janvier 2003, soit trois mois plus tard, il y a eu des commentaires du secteur en réaction à cette évaluation. Lorsque le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'époque s'est présenté au Comité conjoint de la planification avec son avis, le Comité conjoint de la planification a demandé au VRER de rencontrer les personnes responsables du programme afin de pouvoir faire le point sur certaines recommandations qui avaient été avancées. C'est à ce moment que s'ensuit un changement de personne au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. J'arrive et le 4 octobre 2004, après avoir saisi tous les documents y compris ceux qui sont relatifs à la rencontre supplémentaire qu'il y avait eu entre le VRER et les responsables de l'École tel qu'il avait été demandé par le Comité conjoint de la planification, j'ai présenté mon avis au Comité conjoint de la planification. Ce que vous avez devant vous, c'est ce qui a été retenu par le Comité conjoint de la planification.

R : 05-SAC-041029

Neil Boucher, appuyé par Régina Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes en études familiales :

9.1 **(6.1) Évaluation des programmes : Études familiales (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

R : 05-SAC-041029 (suite)

RESSOURCES PROFESSORALES

Recommandation 1 (premier cycle)

Que l'Université affecte un minimum de trois ressources professorales équivalent plein temps pour soutenir les programmes de premier cycle en études familiales.

La Faculté des sciences de la santé et des services communautaires devra déplacer des ressources ou des postes à l'intérieur de l'École et de la Faculté vers les programmes en études familiales.

On sait que l'Université s'est engagée envers l'École en accordant deux bourses doctorales en études familiales. Ceci pourrait à long terme améliorer la situation précaire relativement aux ressources professorales.

Recommandation 2 (premier et deuxième cycles)

Que l'ÉSANEF mette tout en oeuvre pour actualiser son plan de recrutement et d'intégration de professeures et professeurs additionnels en études familiales.

PROGRAMMES

Recommandation 3 (premier cycle)

Que l'ÉSANEF précise ses objectifs relativement au programme de la majeure en études familiales en considérant, entre autres, les profils d'emploi.

Recommandation 4 (premier cycle)

Que l'ÉSANEF révise le contenu de certains de ses cours et assure une plus grande place à certaines disciplines fondamentales dans le programme de la majeure en études familiales dans le but :

a) d'accentuer le rôle d'une ou de quelques sciences pivots;

Ainsi que l'a justifié assez clairement l'examinatrice externe, les disciplines comme la sociologie, la psychologie et l'économie peuvent grandement enrichir les études familiales. L'ÉSANEF devra examiner, en consultation avec les responsables des disciplines concernées, la pertinence des cours de ces disciplines faisant déjà partie de la majeure en études familiales et choisir d'intégrer à ce programme de majeure un corpus plus théorique pouvant s'appuyer suffisamment sur la recherche et une meilleure compréhension des facteurs sous-jacents aux changements familiaux, tel qu'il est suggéré par l'évaluatrice.

b) d'augmenter l'apport théorique et conceptuel des connaissances transmises;

Nous convenons que l'apport théorique au programme devrait provenir autant des cours d'études familiales que de ceux des sciences pivots, comme l'a indiqué l'examinatrice externe dans son rapport.

9.1 **(6.1) Évaluation des programmes : Études familiales (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

R : 05-SAC-041029 (suite)

- c) *d'éliminer les redondances dans le contenu de certains cours en études familiales.*

Par exemple dans le cas des cours suivants : ETFA3301 et NUEF2300; ETFA4300, ETFA1151 et ETFA3300, lesquelles redondances ont été soulevées par l'examinatrice dans son rapport.

Recommandation 5 (premier cycle)

Que la Faculté des sciences de l'éducation et l'ÉSANEF révisent le contenu du cours de didactique, EDDS4510 (Didactique des sciences familiales) ainsi que l'encadrement de la professeure ou du professeur de ce cours afin de s'assurer que le cours contienne l'analyse d'outils de travail pour les futurs enseignants et enseignantes en études familiales.

Recommandation 6 (deuxième cycle)

Que les admissions au programme de Maîtrise ès sciences (études familiales) soient suspendues jusqu'à ce que l'École dispose d'un minimum de deux ressources professorales détentrices de doctorat et qu'entre temps, l'École entreprenne :

- a) *une étude de marché pour les diplômées et diplômés de la Maîtrise en études familiales;*
- b) *une restructuration du programme à la lumière de l'étude de marché et des recommandations de l'examinatrice telles qu'elles sont résumées à l'annexe A de son rapport d'évaluation.*

RECRUTEMENT ÉTUDIANT

Recommandation 7 (premier cycle)

Que l'ÉSANEF mette sur pied un plan de recrutement actif et efficace afin d'augmenter la fréquentation étudiante dans ses programmes de premier cycle en études familiales.

BIBLIOTHÈQUE

Recommandation 8 (premier et deuxième cycles)

Que la Bibliothèque Champlain considère d'augmenter la liste des périodiques reliés aux études familiales en s'appuyant sur les suggestions faites par l'examinatrice du programme de deuxième cycle en études familiales.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Recommandation 9 (premier et deuxième cycles)

Que les professeures d'études familiales fassent une plus grande utilisation de la plate-forme multimédia.

9.1 **(6.1) Évaluation des programmes : Études familiales (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

R : 05-SAC-041029 (suite)

GÉNÉRAL

Recommandation 10 (premier et deuxième cycles)

Étant donné que le programme de Certificat de formation complémentaire en sciences familiales n'a pas fait l'objet d'évaluation;

étant donné qu'il n'y a plus de demande pour ce programme;

étant donné qu'il n'a pas été offert depuis longtemps;

que le programme de Certificat de formation complémentaire en sciences familiales soit aboli à compter de mai 2005. »

R. Robichaud : Je voudrais faire prendre connaissance aux sénatrices et sénateurs de la diversité des programmes soutenus par le secteur d'études familiales en comparaison avec le nombre de professeures et professeurs qui y sont affectés. Vous avez dans votre document l'historique qui a été préparé pour l'auto-évaluation et voyez que, au départ, l'on avait le baccalauréat ès sciences, formation en économie familiale et formation en enseignement des sciences familiales. À ça, s'est ajouté la mineure en études familiales et il y a eu plusieurs modifications. Mais depuis 1992, on offre trois programmes dont le Baccalauréat ès sciences en études familiales qui devient Baccalauréat ès arts (majeure études familiales); on décerne le B.A.-B. Éd. (majeure études familiales) un programme de cinq ans et il y a la mineure en développement personnel et social qui a été créée en 1998. Il y a eu plusieurs changements à l'École à l'interne et aussi des changements au niveau du système public. Il y a eu une diminution des inscriptions à l'École et en même temps il y a eu un professeur qui a choisi d'aller à demi-temps compte tenu des diminutions. Le demi-poste a été perdu à ce moment-là et malgré l'augmentation des inscriptions au cours des années, comme vous pouvez le constater dans le tableau à la dernière page de votre document, il n'y a pas eu d'augmentation de ressources. L'évaluatrice externe indique dans son rapport et c'est inclus dans le rapport du VRER, le point névralgique et le point faible des programmes en études familiales est sans doute le nombre de ressources professorales duquel découle plusieurs problèmes. Il faut souligner que l'École a compté au cours des années cinq doctorats en études familiales ou domaines connexes. Il y a eu des départs pour toutes sortes de raisons dont deux affectations à la haute administration à l'Université et l'on en est très fière, mais on a perdu des piliers. Il y a eu après cela deux départs à la retraite et la maladie et tout ça a résulté cette instabilité que l'on connaît. Les postes ont été annoncés, ceux qui sont devenus postes permanents. On n'a pas eu de preneur pour ces postes étant donné que c'était des postes temporaires, ce qui fait que l'on se retrouve avec une difficulté au niveau du corps professoral. Nous avons présentement une personne en voie de permanence qui termine ses études doctorales grâce aux bourses de recrutement, deux autres personnes qui entreprennent leur doctorat; alors la relève s'annonce bien. Mais pour le moment, c'est l'instabilité.

Poulin : J'ai juste une précision à faire à la page 55 du document où il est écrit : « Des conseillers à la documentation sont sur place pour répondre aux questions des étudiants et les guider dans leurs recherches », ça c'est vrai. La deuxième phrase est complètement fautive : « De plus, tous les étudiants inscrits à l'Université de Moncton sont rencontrés dès leur première année afin de leur expliquer les ressources et les initier à la recherche documentaire ». C'est tout à fait faux de dire que toutes les étudiantes et tous les étudiants sont rencontrés, c'est seulement sur invitation. Il y a plusieurs professeures et professeurs dans les cours qui invitent les conseillers à la documentation pour enseigner la recherche documentaire. Les étudiantes et étudiants commencent sur une base personnelle et viennent nous rencontrer à la Bibliothèque.

McKee-Allain : J'aurais une question suivie d'un commentaire. Ma question concerne la consultation auprès du ministère de l'Éducation. J'ai vu qu'il y avait un sondage de fait, on le voit à la page 36, auprès des économistes familiaux immatriculés du N.-B., mais comme

9.1 **(6.1) Évaluation des programmes : Études familiales (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

une partie de la formation s'adresse hors des cours de notre système public, je me demande s'il y a eu des consultations. Entre autres, on sait que l'on est en train d'introduire des changements dans plusieurs programmes dans nos écoles.

P. Robichaud : Oui, il y a eu des consultations au niveau des écoles ainsi qu'avec le responsable des programmes académiques au niveau du secondaire. Les statistiques à la fin du document montrent des inscriptions aux cours obligatoires et à option au niveau du secondaire dans le secteur des études familiales. J'ai aussi reçu un document qui démontrait que, à l'avenir, il y aurait deux cours obligatoires. Il y a aussi le programme de développement humain qui est un cours à option au niveau secondaire. Donc, il y a eu un contact avec monsieur Lavoie et j'ai aussi eu une rencontre avec le sous-ministre de l'Éducation.

McKee-Allain : Mon commentaire porte sur l'un des volets de la recommandation, lorsque l'on parle au point a) que l'on invite les responsables à communiquer avec les responsables des disciplines concernées et que l'on parle de sciences pivots. Je veux donner mon appui à ceci pour au moins deux des disciplines qui nous concernent. Je parle essentiellement de l'ouverture soit pour des cours existants et peut-être élargir la banque de cours. Dans le rapport d'évaluation de madame Barakatt et entre autres, à la page 103 du document, le dernier paragraphe dit que des études familiales doivent comprendre la famille comme l'un des éléments fondamentaux du tissu social. Je suis d'accord avec la recommandation qui est faite et en effet, si l'on peut vous appuyer et collaborer dans le programme pour que ça réponde justement à la multidisciplinarité et au changement de la faculté, ça nous fera plaisir.

R. Robichaud : Je voudrais tout simplement remercier madame McKee-Allain.

Dubé : J'aimerais une précision sur l'interprétation donnée à la première recommandation où l'on propose de déshabiller St-Pierre pour habiller St-Paul. On nous parle de déplacer des ressources ou des postes à l'intérieur de l'École vers les programmes en études familiales, donc les enseignantes ou enseignants. On ne parle pas de création de nouveaux postes. Où va-t-on prendre les ressources et comment ça convient aux autres qui vont être impliqués?

R. Robichaud : La recommandation ne vient pas de nous. J'avais un petit peu de difficulté en me disant que l'on avait 2,5 postes et les personnes sont actuellement à l'enseignement à temps plein. On a des personnes qui font des doctorats, qui vont revenir et qui voudront faire de la recherche, avec trois postes, on réussira à combler.

Gionet : Il est certain lorsque l'on va regarder cela, on souhaite du moins avoir un minimum de trois postes. Lorsque l'on parle de suspendre les admissions, ça vient de qui?

Recteur et vice-chancelier : C'est une question qui a du mérite, où réside le pouvoir de suspension des admissions de programmes à l'Université de Moncton? C'est ça la question?

Gionet : Est-ce qu'il y a eu une recommandation de fait au niveau du Comité des programmes?

Recteur et vice-chancelier : Dans le cadre du processus d'évaluation des programmes, il y a des étapes. La première étape, évidemment, c'est l'évaluation externe vis-à-vis les personnes concernées dans les unités concernées et le Comité conjoint de la planification fait une série de recommandations qui s'adressent au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Par la suite, il y a des instances habilitées à prendre des décisions. Si par exemple il y a une recommandation sur l'approche au niveau des disciplines pivots à ce programme et que l'on veut avoir une réforme du programme pour tenir compte de l'apport de la sociologie, de la biologie, etc. c'est le conseil de la Faculté qui va proposer des modifications de programmes au Comité des programmes qui viendront par la suite au Sénat académique. En adoptant les recommandations aujourd'hui, le Sénat académique donne des directives soit au Sénat académique à venir où à la Faculté ou au Conseil des gouverneurs. Il y a un certain nombre d'actions afin de mettre en vigueur ces recommandations.

9.1 **(6.1) Évaluation des programmes : Études familiales (1^{er} et 2^e cycles) (suite)**

Vote sur R : 05 unanime ADOPTÉE

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document F, p. 1-6

10.1 **Création de nouveaux cours en science politique****R : 06-SAC-041029**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des cours suivants : SCPO3113 Politiques et minorités et SCPO3330 Éthiques internationales. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

10.2 **Modifications aux procédures et critères d'admission aux études graduées à l'École de psychologie****R : 07-SAC-041029**

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications aux conditions particulières d'admission aux programmes de Maîtrise ès arts (psychologie) et de Doctorat en psychologie. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

Recteur et vice-chancelier : Je voyais un nouveau cours de science politique qui traitait d'éthiques internationales, je sais que, à quelques reprises, l'on avait mentionné qu'il serait pertinent d'étudier la possibilité d'avoir une concentration en études internationales dans le cadre du baccalauréat multidisciplinaire. Je ne sais pas exactement de quelle façon le faire. Je constate que nous avons un regroupement de cours du domaine des sciences sociales et dans d'autres disciplines qui touchent au phénomène de l'international. L'on sait l'intérêt des jeunes étudiants à faire des études dans le domaine de l'international. Pour avoir eu des adolescentes chez moi qui ont eu des amies et amis qui ont voulu faire des études universitaires, je me suis fait dire à plusieurs reprises, on ne veut pas aller à l'Université de Moncton parce qu'il n'y a pas de baccalauréat en études internationales. Alors quand on leur dit où êtes-vous aller et que l'on voit le programme dans lequel ils sont inscrits, essentiellement c'est plus ou moins le programme d'une concentration dans un baccalauréat multidisciplinaire, donc 20 à 24 crédits. Une suggestion que je ferais à la doyenne et aux gens de la Faculté des arts et des sciences sociales, puisque l'on sait que l'on peut avoir les concentrations thématiques au niveau du baccalauréat multidisciplinaire, on en a déjà deux je crois, ce serait peut-être une invitation à réfléchir à cette option. Je crois que c'est un phénomène qui s'en va en grandissant et honnêtement, je crois que l'on a les cours dans cette université et que si on les regroupait sous cette thématique, on pourrait facilement présenter une thématique comme celle-là.

McKee-Allain : Je remercie le recteur et vice-chancelier pour cette suggestion. Déjà au niveau du Département de science politique, on a le choix de renouvellement du corps professoral, il y a déjà eu des choix de faits pour mettre l'accent sur ce genre de profil, donc la création des cours suit cette logique. On veut passer à une autre étape au niveau du baccalauréat multidisciplinaire pour en discuter.

12. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Voir le Document G, p. 1-12

SG : Les modifications ont été faites à la suite de l'introduction de l'UARD. Les membres du Sénat académique ne sont pas sans savoir que le Sénat académique avait adopté le principe de l'UARD à sa réunion du 22 août 2003. Il fallait des ententes avec les trois associations pour s'assurer que les conventions collectives en tiennent compte. Ces démarches ont été effectuées et le 17 juin dernier, on a paraphé une entente avec l'ABPPUM. Les deux autres associations ont dit qu'elles prendraient le même libellé que l'ABPPUM. Compte tenu de ceci, on propose un nouveau règlement qui touche l'UARD. Ce nouvel article recommande essentiellement les mêmes dispositions que le Sénat académique avait adoptées par rapport à ceci. Toutefois, ceci a une incidence sur deux autres articles, soit l'article 63 où l'on parle de directeur ou directrice de département et l'article 64 qui traite des chefs de secteur. Si l'on va voir aux alinéas 2 f) et j) dans chacun des deux cas, on fait une modification où l'on dit que les départements définissent des objectifs ou des programmes d'études qui ne sont pas assujettis à une UARD et ensuite qui détermine des conditions particulières d'admission des étudiantes et étudiants inscrits à des programmes qui ne sont pas assujettis à une UARD.

R : 10-SAC-041029

Neil Boucher, appuyé par Jacques-Paul Couturier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées aux Statuts et règlements. »

Gionet : À la page 3, on met « à titre d'exemple » dans un article, est-ce que l'on pourrait avoir une note de bas de page par exemple?

SG : C'est une façon de rédiger.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait des objections à ce que l'on mette une note en bas de page au lieu d'inscrire « à titre d'exemple » dans l'article? Donc il y a consensus là-dessus.

Gionet : À la page 5, f) on dit que l'Université met à la disposition des facultés, à l'ensemble de l'Université, on mentionne les deux autres campus. Donc on parle des facultés à l'intérieur des trois campus. L'autre en bas à g), on mentionne 57 et 62, est-ce que l'on pourrait mettre 57 se rapporte au doyen et 62 se rapporte au doyen des études?

Président d'assemblée : Dans un règlement, on ne dit pas normalement plus que ça, il faut se référer. L'article f) on le reste tel quel.

Gionet : Lorsque l'on parle par exemple des directrices et directeurs des écoles, le fait que l'on touche la direction des départements, article 63, le fait aussi que nous à la Faculté ainsi qu'à la Faculté des arts et des sciences sociales avec l'École de travail social, on est en train de regarder les modes de fonctionnement. Ça va toucher ces articles, je veux simplement aviser le Sénat académique que l'on prend pour acquis que pour les UARD, les directrices et directeurs des écoles auront un rôle à jouer dans la création des UARD même si ce n'est pas mentionné à la page 2, 4 a). Je prends pour acquis que l'on va revenir avec un mode de fonctionnement qui touche les responsabilités des directrices et directeurs d'école. Il faut qu'ils jouent un rôle dans la création des UARD.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que c'est un bon point. Quand on lit attentivement le paragraphe 4 a), à ce que je sache, toutes les écoles ont une assemblée départementale. Je pense que ceci n'exclut pas ça, au contraire. Ce que l'on dit par exemple c'est que, au niveau des décanats, la responsabilité et le leadership doit être exercé. Dans votre Faculté, les écoles qui sont regroupées ont toutes une assemblée départementale.

Gionet : Si l'on suit par exemple les règlements actuels, c'est vrai que lorsqu'une assemblée départementale siège, la directrice ou le directeur est exclu de l'assemblée départementale. Pour permettre à ces directrices et directeurs de jouer un rôle, soit qu'on les inclus dans le règlement 4 a) c'est-à-dire que l'on enlève la doyenne ou le doyen de la

12. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

faculté et que l'on inclut directrice ou directeur d'école ou ça commence en effet par le biais de notre mode de fonctionnement.

Recteur et vice-chancelier : Il faut faire attention parce qu'il y a une cohérence dans ce texte. Je ne suis pas contre la modification. Je crois que l'esprit du règlement c'est l'assemblée départementale, ce n'est pas la directrice ou le directeur du département ou de l'école, c'est l'assemblée départementale si vous vous référez à 5 a) par exemple. Dans 5 a), on dit bien « Dans le cas où il y a plus d'une discipline au sein d'une école, d'un département ou d'un secteur, les membres des assemblées départementales et de secteurs concernés désignent conjointement une personne responsable du bon fonctionnement de l'UARD pour chacune des disciplines ». Il faut faire attention. Possiblement que c'est sensé ce que vous dite, mais je ne voudrais pas, séance tenante, commencer à faire des modifications aux règlements.

Baudouin : Mon commentaire est à la page 3 d), je lis « La liste des UARD est diffusée à tous les membres du corps professoral et est mise à jour régulièrement ». Compte tenu de cette mise à jour régulière, je me demande s'il n'y aurait pas lieu aussi à ce qu'elle soit publiée par exemple dans le Répertoire de l'Université. Je sais que, au Comité des programmes, l'on pose souvent la question par rapport à qui doit consulter qui quand il y a des modifications. Ce n'est pas toujours évident de savoir où sont les UARD et qui est responsable des UARD. Il y a une section dans le Répertoire où il y a le corps professoral par exemple, je pense qu'il y a différents endroits où l'on pourrait le mettre. Avoir une liste qui serait mise à jour régulièrement tel le Répertoire par exemple, ça faciliterait le fonctionnement.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale, est-ce qu'il y a des projets par rapport à la diffusion?

SG : J'ai traduit les décisions du Sénat académique dans les règlements. S'il y a une question de publier régulièrement la liste des UARD, je pense que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pourrait décider à un temps de l'année où il met fin à la liste cumulative et il publie ça. Ce serait à lui de la distribuer et c'est à lui de décider où il veut la mettre. Je ne crois pas que le Répertoire soit la meilleure façon, à la date qu'on le publie, il y a déjà des choses qui sont périmées.

VRER : Je n'ai aucun problème avec ça.

P.-É. Bourque : Au niveau des écoles et au niveau de l'assemblée de l'école, on touche notamment les questions des programmes. Je pense que c'est la responsabilité des UARD. Or dans les assemblées départementales, ce sont les affaires professorales qui sont traitées. Il est important de faire cette clarification. On voudrait avoir notre place parce que tel que c'est indiqué, nous à l'assemblée départementale, il n'y a pas de discussions concernant les programmes, c'est référé aux assemblées de l'école.

Couturier : Le seul cas où ça pose problème, c'est le cas de la psychologie parce que dans les autres domaines, il n'y aura pas d'UARD de créer. Par exemple le travail social, nous à Edmundston, le problème ne se pose pas. Pour ce qui est de la science infirmière, c'est déjà prévu dans le sens que c'est l'École de science infirmière réseau qui définit son UARD. La psychologie et peut-être la kinésiologie, on parle véritablement d'une seule exception. Il faut aller modifier un aspect, si l'on ne peut pas trouver une manière de régler le problème.

Saindon : Pour faire suite à la suggestion de diffuser la liste des UARD, une autre façon de la diffuser, ce serait sur le site Web de l'Université qui est mis à jour de façon beaucoup plus fréquemment.

Dubé : Si je lis bien le texte qui nous est présenté ici, il y aurait des programmes qui ne relèveraient pas nécessairement d'une UARD. Est-ce que l'on ne devrait pas préciser l'article 2 avant les paragraphes a), b) et c) et dire « ...relativement aux programmes de premier cycle qui relèvent des UARD ».

12. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

VRER : Il y a au sein des programmes à l'Université de Moncton, certains programmes, certaines disciplines qui ne s'appliquent tout simplement pas à ce contexte-ci. C'est pourquoï, dans les libellés, on voit souvent « discipline concernée ».

Dubé : Ma préoccupation n'est pas de le savoir, telle que libellé, on ouvre la porte à l'ensemble des programmes. C'est pour éviter cette confusion.

Président d'assemblée : Si l'on ajoutait les mots « assujettis à celle-ci », est-ce qu'il y aurait des objections?

SG : Je n'aime pas faire des modifications, mais si ça peut faire l'affaire on pourrait dire : « ... sont dévolues à l'UARD relativement aux programmes de premier cycle assujettis à l'UARD ».

Recteur et vice-chancelier : Je pense que l'on essaie de dire la même chose. Les règlements prévoient quand il y a des UARD et quand il n'y en a pas. Tout ce que l'on dit, c'est qu'il y a trois objectifs et lorsqu'il y a une UARD, ça le dit au paragraphe 3 « En regard de ces trois attributions, l'UARD se substitue aux assemblées départementales et de secteurs ». Il est défini dans les règlements quelles sont les responsabilités départementales par rapport à ces trois objectifs. Je comprends que si l'on veut garder tout ce qui va être de la responsabilité de l'UARD dans son ensemble, il n'y a pas suffisamment de texte, il faut regarder le règlement dans son ensemble. Votre préoccupation, c'est que ceci s'applique uniquement lorsqu'il y a une UARD. Il va de soi qu'il y a des endroits où il n'y a pas lieu d'avoir une UARD. Je dirais plutôt que je risquerais d'y aller comme ça, si vraiment on réalise qu'il y a une zone grise, on amènera une modification au règlement.

Président d'assemblée : Je ferais une autre petite suggestion, si l'on mettait le mot « concernés » dans la phrase, c'est-à-dire aux programmes de premier cycle concernés, est-ce qu'il y aurait un problème? Est-ce que quelqu'un a des objections. Donc c'est une modification à l'amiable.

SG : Je voudrais peut-être apporter une précision en ce qui concerne toute la question des écoles. Je pense que les gens sont au courant que ça fait deux ans que l'on essaie de monter des statuts et règlements qui clarifient un peu le rôle d'une directrice ou d'un directeur d'école et le rôle d'une école, on y travaille encore. On aura peut-être un document un jour et s'il faut le modifier à nouveau parce que cela a un incidence, on le fera à ce moment. On en n'a pas terminé encore la rédaction.

Vote sur R : 10

unanime

ADOPTÉE

13. COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION DU OU DE LA BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF

Voir le Document H, p. 1-3

Deguire : Suite à une lettre de madame Lorraine Julien, secrétaire de l'Assemblée des bibliothécaires à la Bibliothèque Champlain qui nous faisait part que le comité actuel de sélection du bibliothécaire en chef n'était pas suffisamment représentatif des gens qui sont au service, on nous propose une composition différente pour cette unité qui tient compte de la spécificité de la bibliothèque. Je sais que dans la Politique de sélection des cadres, on met le bibliothécaire en chef dans le même bateau que les doyennes, doyens, directrices et directeurs d'école. Je crois que l'on devrait appuyer la demande qui est faite par l'Assemblée des bibliothécaires et d'appuyer la spécificité de la bibliothèque et s'assurer que les bibliothécaires ont un mot plus important à dire lorsqu'ils nomment leur bibliothécaire en chef.

P : 11-SAC-041029

Paul Deguire, appuyé par Jacques Saindon, propose :

« Que le Sénat académique adopte la composition du Comité de sélection du ou de la bibliothécaire en chef telle que proposée dans la lettre de madame Lorraine Julien. »

13. COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION DU OU DE LA BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF
(suite)

Poulin : Je suis tout à fait d'accord avec la demande de madame Julien. Il n'y a pas longtemps, j'ai été soumise au processus du Comité de sélection. Je voulais juste ajouter que, concernant ce qui est proposé, je me suis vraiment soumise au Comité de sélection qui était en place au début de l'année 2004. Il était vraiment composé du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, il y avait trois bibliothécaires, un étudiant, un doyen et une bibliotechnicienne. Donc ce n'était pas vraiment composé du comité actuel qui est décrit au document à la page 2.

Recteur et vice-chancelier : La politique antérieure n'avait pas de disposition particulière pour la ou le bibliothécaire en chef. C'est la nouvelle politique qui a introduit cette disposition pour le comité de sélection. Deuxièmement, on se souviendra que le Comité *ad hoc* du Sénat académique a étudié longuement la question de la composition des comités de sélection des cadres académiques à l'Université. On en a discuté plusieurs fois ici et il y a eu des consultations assez larges par rapport à ceci. Mais pour une raison ou une autre, nous n'avons jamais eu de représentation de la part des bibliothécaires pour nous donner des indications à ce sujet. C'est après un an et demi de démarchage que le Sénat académique a fait une proposition que l'on a soumis au Comité de sélection des cadres du Conseil des gouverneurs qui était présidé par Jean-Guy Finn, membre du Conseil des gouverneurs. Je dirais que dans beaucoup de cas, les suggestions ont été retenues, pas nécessairement dans tous les cas. On vient tout juste de faire ceci et tout à coup, on a une lettre. Le Sénat académique peut toujours se prononcer et envoyer cette invitation. D'abord il n'y a pas de comité actif à l'heure actuelle au Conseil des gouverneurs, on peut toujours le soumettre, si le Sénat académique a une proposition à faire au Conseil des gouverneurs, on va certainement les informer. Troisièmement, je vous rappellerai que si l'on faisait cela, d'abord il y a huit membres. On a toujours voulu avoir un nombre impair pour un comité de sélection. Je ne pense pas que c'est tout à fait approprié d'avoir des comités de sélection avec un nombre pair de personnes si la présidente ou le président du comité de sélection a droit de vote comme tous les autres membres. Ça peut évoluer dans le temps. L'autre chose, il n'y a que six bibliothécaires, si l'on en prévoit trois au Comité de sélection, c'est 50 % des bibliothécaires qui y participent. Je regrette, parce qu'ici c'est l'équivalent d'un poste de doyenne ou doyen. Les bibliothécaires sont consultés, ils ont droit de donner leur avis au comité de sélection. Il n'y a pas d'autres unités académiques où l'on choisit le doyen avec 50 % du corps professoral directement comme membre du comité de sélection. L'idée d'avoir un professeur au comité de sélection, c'est excellent. Je comprends que la proposition qui arrive de la bibliothèque n'est pas d'enlever la professeure ou le professeur pour le remplacer par un bibliothécaire. Je veux que le Sénat académique sache que quand on a proposé ceci, ça n'a pas été fait sans réflexion. Il y a eu des consultations exhaustives qui ont été faites; il y a eu un comité présidé par madame Régina Robichaud avec des collègues. Je serais réticent que, à chaque fois que l'on a un cas d'espèce, l'on retourne à la table pour essayer de faire modifier la Politique de sélection des cadres. Il y a une représentation quand même des différents intérêts qui sont rattachés à la Bibliothèque Champlain par rapport à ceci. Même si je ne vote pas à main levée, j'aurais des hésitations à voter pour ceci.

VRER : M. Deguire, je me demande qu'est-ce que les bibliothécaires vous ont demandé? Vous nous dites que les bibliothécaires insistent pour dire que leurs intérêts seraient mieux assumés si le comité était composé d'une autre façon. Étant donné que sur un comité de sept ils en ont déjà trois, comment est-ce que l'ajout d'une autre personne va faire en sorte que leurs intérêts seront mieux représentés?

Deguire : Il y a deux changements. On ajoute une personne et l'on arrive à un nombre pair. L'ajout d'un bibliothécaire qui le rend tout à fait administratif, ne faisant pas partie du personnel enseignant, est remplacé par une bibliotechnicienne ou un bibliotechnicien ou une aide bibliotechnicienne ou un aide bibliotechnicien nommé par le VRER, donc quelqu'un qui travaille à la bibliothèque et qui est dans le milieu, donc on parle de perception.

VRER : Qu'est-ce qu'une personne de plus va faire qui n'est pas déjà fait par ceux qui sont en place?

Deguire : Ils se sentent mieux représentés s'ils sont majoritaires.

13. COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION DU OU DE LA BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF (suite)

Poulin : Je pense que j'ai la réponse. C'est surtout le sentiment chez les bibliothécaires que les gens de la communauté universitaire ne connaissent pas ce que les bibliothécaires font à la Bibliothèque Champlain. C'est un sentiment qu'ont les bibliothécaires. C'est plutôt le fait d'avoir le sentiment d'avoir un bibliothécaire de plus sur le comité de sélection, c'est au niveau des questions qui sont posées durant l'entrevue. À titre d'information, c'est la deuxième fois que c'est arrivé au secteur privé, je passe en entrevue devant des bibliothécaires. Je pense que c'est important que, pour tous les postes de bibliothécaires, tous les postes à l'Université de Moncton et à l'extérieur, il y ait des bibliothécaires sur le comité de sélection. Il y a des questions vraiment pertinentes qui sont posées. Je pense que c'est vraiment le sentiment des bibliothécaires que s'il n'y a pas une représentation adéquate, ce que je peux comprendre d'eux, c'est qu'ils n'auront pas vraiment de questions précises et pertinentes au domaine de la bibliothéconomie et aux sciences de l'information.

Président d'assemblée : La question n'était pas là. La question était pourquoi on en avait besoin quatre plutôt que trois.

Poulin : C'est ça la réponse, d'avoir plus de bibliothécaires qui vont être là pour poser des questions pertinentes et les bibliothécaires qui avaient été choisis au comité de sélection venaient vraiment de secteurs différents dans la bibliothèque, Il y avait une personne qui était rattachée au système, donc il y avait des questions qui devenaient importantes au niveau des technologies pour s'assurer que la ou le bibliothécaire en chef était vraiment quelqu'un qui connaissait les dernières tendances au niveau des technologies en bibliothéconomie. Il y avait des personnes au sein de la référence, donc qui ressortaient les secteurs très importants de la bibliothèque.

Couturier : Je crois que l'on pourrait faire l'argument qu'il est important que les utilisateurs de la bibliothèque soient sur un comité de sélection, tels que les utilisateurs étudiants et étudiantes de même que les utilisateurs professeurs et professeures.

L. Caron : Par rapport à la composition des autres comités de sélection des autres cadres, la proposition de personnaliser plus le membre du personnel administratif, est-ce que ça ne deviendrait pas seulement aux cadres de la bibliothèque où l'on précise le membre du personnel que l'on veut avoir.

Recteur et vice-chancelier : Je vous rappelle qu'il n'y a jamais eu un comité de sélection des cadres avec une majorité absolue qui vient de l'unité de la personne à être choisie. On a une proposition ici, on n'a pas une majorité absolue, mais ce serait l'égalité. On essaie justement d'avoir des équilibres dans le système. Je comprends l'explication que vous avez donnée madame Poulin. Je ne suis pas d'accord parce que s'il y a deux bibliothécaires et que ces personnes ne sont pas capables de poser des questions au comité de sélection, si c'est le cas, ils n'ont pas nommé les bonnes. Si je suis professeur, je peux poser des questions, je peux consulter mes collègues, à savoir s'ils ont des préoccupations spécifiques. Tout ça pour vous dire que moi, je ne suis pas convaincu des arguments qui ont été mis de l'avant pour changer le règlement. En plus, on crée un précédent qui va avoir des impacts importants et sur lesquels j'aurai des réticences si l'on sait qu'un groupe a la majorité d'un comité.

Deguire : En réponse à ce que le recteur et vice-chancelier vient de dire, pour montrer l'importance de la demande des bibliothécaires, dans la Politique de sélection des cadres, on met le bibliothécaire en chef au même niveau que les doyens. C'est un administrateur, je suis d'accord sauf que dans la pratique son rôle par rapport à ses collègues est très près de celui d'une directrice ou d'un directeur de département. On devrait peut-être le comparer à une directrice ou à un directeur de département davantage qu'à une doyenne ou un doyen parce je pense qu'une directrice ou un directeur de département est nommé par les professeures et professeurs.

Vote sur P11

Pour 8

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu le minimum requis de 10 voix.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

18. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 11 mars 2005 à 8 h 30.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 12 heures.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale